



Vallée de la **Têt** et ses affluents

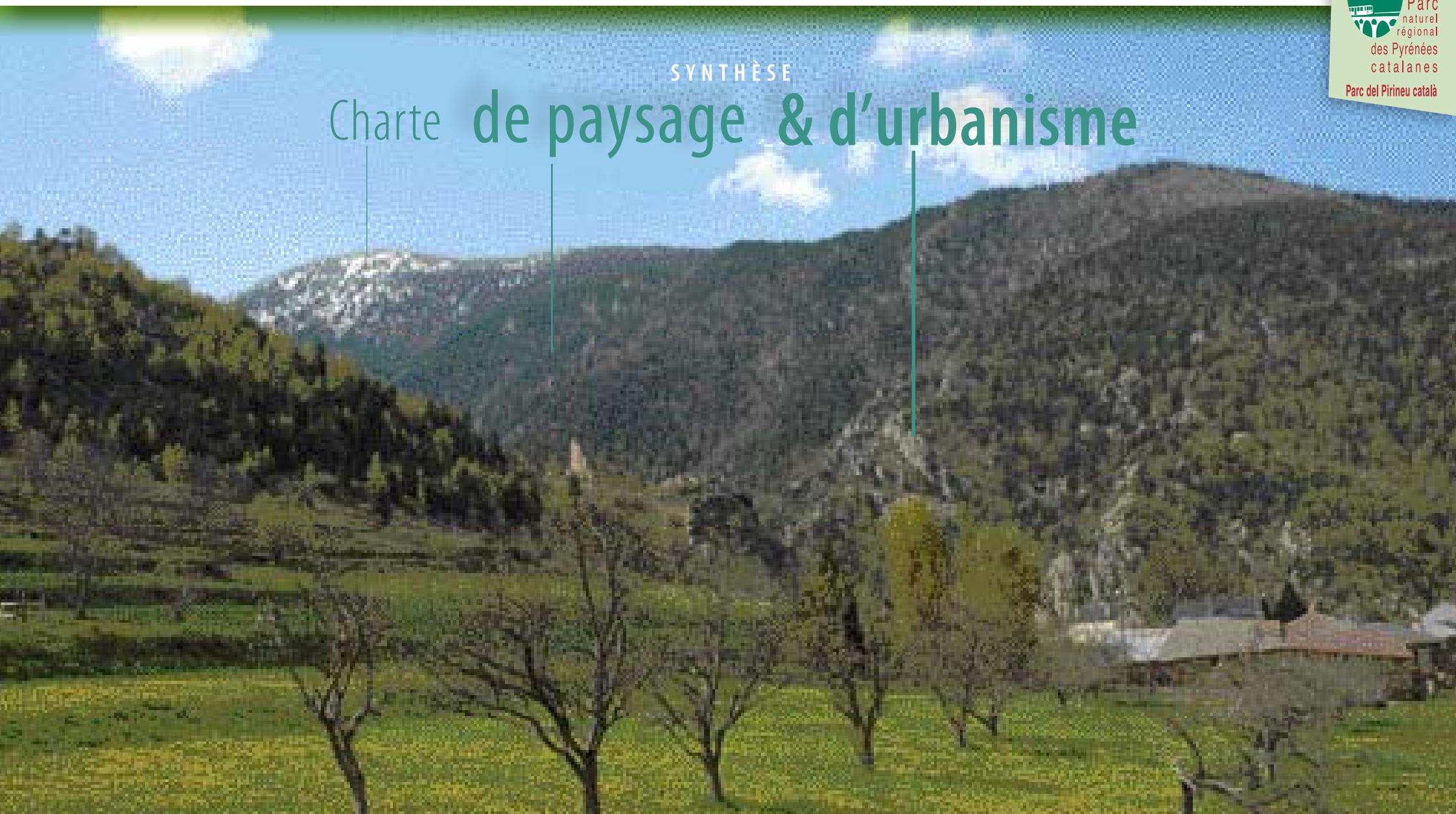


Parc
naturel
régional
des Pyrénées
catalanes

Parc del Pirineu català

SYNTHÈSE

Charte de paysage & d'urbanisme



Introduction

Sommaire

Introduction

Carte de situation de la charte dans l'ensemble Pyrénées catalanes / **P02**

Carte de la charte paysagère et ses communes / **P03**

Première partie

DIAGNOSTIC / **P04**

Les paysages / Les villages / **P05**

Deuxième partie

LES ENJEUX

Variété / Le relief / Le climat / **P06**

L'habitat / Les nouvelles formes d'habitat /

Les objectifs et enjeux particulier / **P07**

L'impact sur le paysage / **P08**

Troisième partie

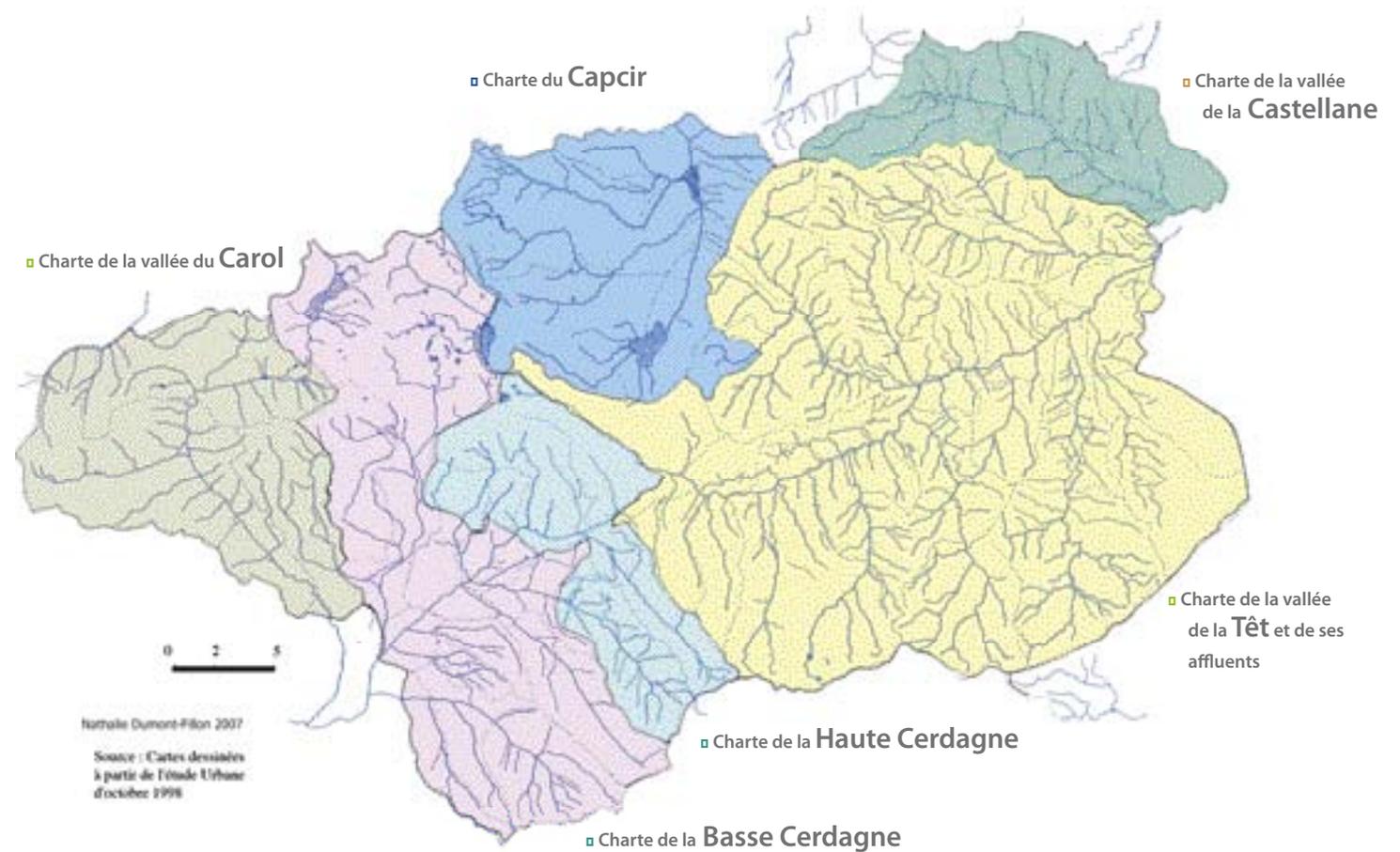
LES ORIENTATIONS / **P08**

La planification et la gestion communales / **P09**

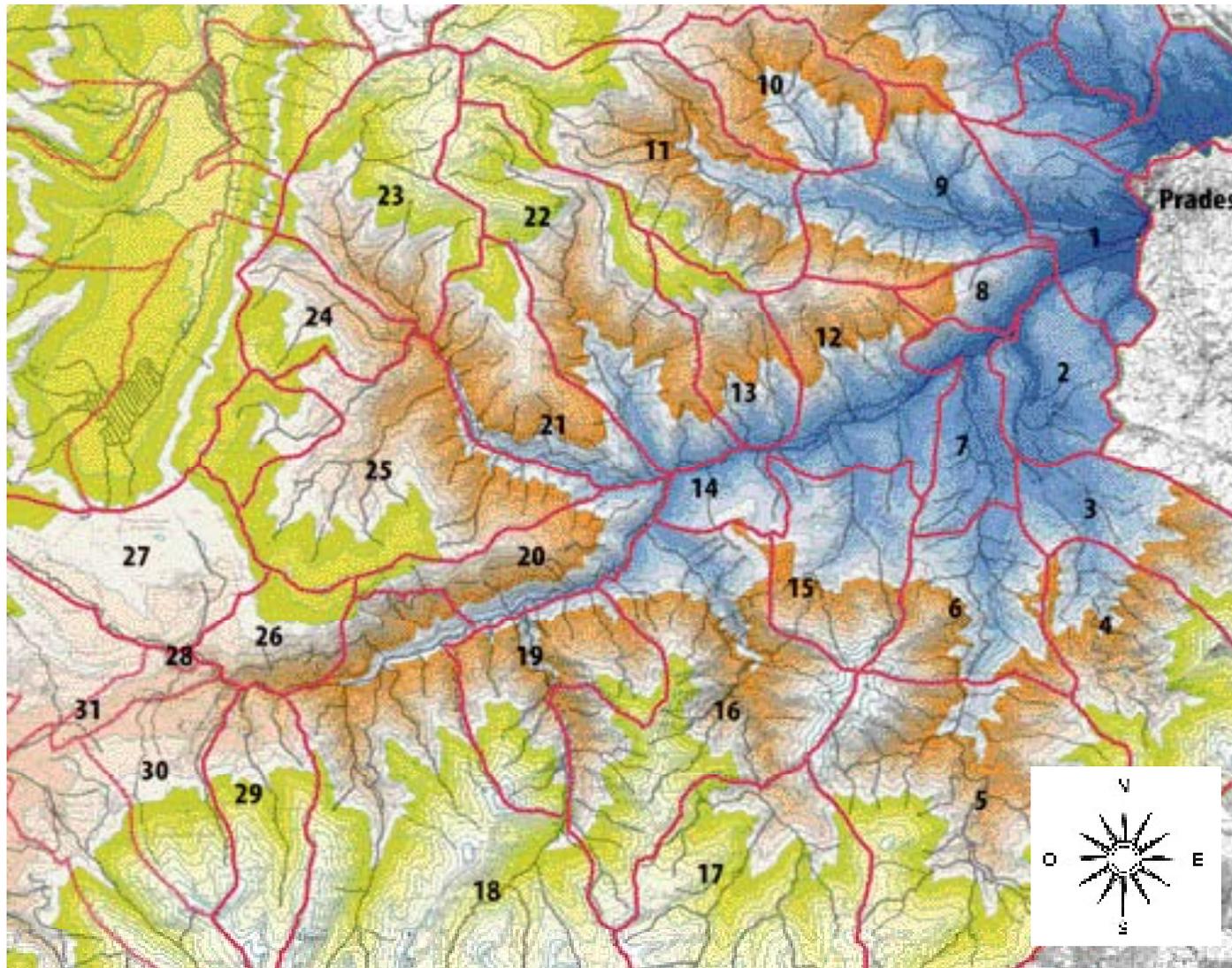
Quatrième partie

L'encart du randonneur / **P11**

Carte de situation des **6 chartes** de paysage et d'urbanisme dans l'ensemble des Pyrénées catalanes



Introduction

Carte de la **charte** paysagère et ses communes

Le nom des 31 communes de la charte:

- 1 Ria Sirach
- 2 Corneilla de conflent
- 3 Vernet Les Bains
- 4 Casteil
- 5 Py
- 6 Sahorre
- 7 Fuilla
- 8 Villefranche de Conflent
- 9 Conat
- 10 Urbanya
- 11 Nohèdes
- 12 Serdinya - Joncet
- 13 Jujolls
- 14 Souanyas
- 15 Escaro
- 16 Nyer
- 17 Mantet
- 18 Fontperdrouse
- 19 Thues-Entre-Valls
- 20 Canaveilles
- 21 Oreilla
- 22 Olette
- 23 Sensa
- 24 Railleu
- 25 Ayguetebia - Talau
- 26 Sauto
- 27 La Llagonne
- 28 Mont-Louis
- 29 Planès
- 30 Saint Pierre Dels Forcats
- 31 La Cabanasse

+ dont sept communes faisant aussi partie de la charte forestière de territoire: Sansa, Railleu, Ayguatébia-Talau, Canaveilles, La Llagonne et Sauto-Fetges.

- En bleu: les vallées
- En orange: les plateaux d'altitude
- En vert: les crêtes et hauts sommets des massifs
- En blanc: les versants des massifs
- Traits rouges: les limites communales.

Première partie

Le Diagnostic

Introduction

La charte de la vallée de la Têt et de ses affluents est un très vaste territoire composé de trente et une communes réparties sur plusieurs vallées et toutes confluentes dans le fleuve principal : la Têt.

D'une manière générale, cette Vallée est passée d'une dominante rurale à un paysage de plus en plus forestier, mais aussi résidentiel, voire touristique et périurbain. Ainsi constate-t-on une grande mutation des données sociales (question des résidents permanents, urbanisation, offre touristique croissante) et des soucis locaux d'intégration de nouveaux résidents.

Le lien avec le territoire s'estompe au fur et à mesure que notre société glisse comme actuellement vers le secteur tertiaire.

Les éléments communs

La charte de la Têt s'appuie en premier lieu sur un axe principal qui est le fleuve de la Têt, connu pour sa traversée de la montagne à la mer. Mais certaines parties du paysage (certaines communes éloignées de la Têt) ne semblent pas former un tout très homogène. Pour associer ces territoires, il faut donc s'appuyer sur la notion de confluence des vallées.

Outre ce découpage en vallées adjacentes à la Têt, le lien entre route et paysages est essentiel.

Enfin, la notion de paysage va dépasser celle de géographie : la route va se substituer à la vallée car, elle seule, va donner la troisième dimension à un territoire géographique difficile d'accès.

Les périmètres

Une distinction est faite entre les données géographiques (lisibles sur une carte) et les perceptions des paysages sur place.

Rappelons que le diagnostic n'a pas pour objectif de rassembler toutes les données actuelles, mais de mettre en valeur les perceptions des paysages sur le terrain et les évolutions passées ou futures. Son objectif est aussi de mettre en lumière certains espaces plutôt que d'autres, en fonction des observations et des enjeux locaux.

Il faut également signaler ici l'importance majeure des voies dans la perception des paysages.



/ Entrée de la vallée de la Rotja vue depuis la tour de Goa /

Première partie

Du paysage à l'urbanisme et aux villages : la recherche du niveau du sol réel

La présence d'une succession de villages, perchés et difficiles d'accès, est importante dans l'élaboration du diagnostic. En effet, ce paysage de montagne place toujours la route en décalage par rapport au paysage qui l'entoure. Contrainte de s'inscrire dans le relief, la route suit des tracés sinueux où l'on a l'impression qu'elle cherche toujours à se mettre au niveau du sol réel. C'est ainsi que l'on se surprend à rechercher le nom du village traversé, afin de mettre un nom sur le parcours et changer d'échelle d'analyse : passer de l'échelle de paysage à celle de l'urbanisme.

Le cas particulier des Garroxtes : un triangle de trois accès dont un, facilité au Nord par Matemale et le col de Creu

Ce territoire est relié à Olette et à Mont-Louis mais ses voies routières forment un triangle de routes desservant les quatre villages, ainsi désenclavés par trois entrées/sorties différentes.

Les voies qui se terminent au village – le passage des ponts

- ▣ les voies sans issue sont nombreuses. Et en termes de perception des paysages, ces voies ne sont pas différentes des autres ;
- ▣ simples ponceaux sur des ruisseaux qui enjambent une route ou grands ponts connus et ouvrages d'art remarquables, les ponts sont a priori bien intégrés au paysage. Ils offrent généralement des vues ouvertes pour les piétons.

Les paysages agricoles

Malgré un relief de montagne, la population des villages a mis en valeur toutes les terres exploitables, y compris sur les versants abrupts, en construisant notamment des terrasses de cultures. Les canaux d'arrosage témoignent eux aussi d'une grande maîtrise, tant sur le plan technique et visuel que sur le plan de l'organisation sociale de son usage.

Les cortals, eux aussi, sont les témoins d'une activité passée intense (élevage en milieu de moyenne montagne). Abandonnés après la déprise agricole d'après-guerre et à cause de l'évolution des pratiques d'élevage, ils sont aujourd'hui des éléments forts du patrimoine pastoral.

L'approche des villages par la route

Trois processus :

- ▣ l'approche par une voie unique, et souvent dans un seul sens d'arrivée, donne une ou deux entrées de village seulement ;
- ▣ il faut faire la différence entre l'implantation du village et la limite communale ;
- ▣ la notion d'enclavement se pose.

La question de l'approche des villages par les routes pose bien évidemment celle des échappées visuelles. Elles ne sont parfois qu'un point, qu'une couleur : un sommet enneigé, une tour à signaux, un pont, un viaduc...

(cf. : cahiers de préconisations d'aménagement des axes de communication)

Deuxième partie

Les enjeux

Quatre types d'échappées visuelles

- les vues lointaines Le panorama ne donne pas une quantité très importante d'informations, mais il donne un certain plaisir;
- les vues rapprochées comme par exemple le resserrement de la vallée de la Têt à Thuès-entre-valls; le regard, même dominant à partir d'un point de vue perché, est contraint;
- des motifs de paysage à « caractère universel »
- la vue cadrée, imposée les ponts; toute personne, bien qu'ayant le choix entre les deux côtés, prendra en photos les jardins en terrasse;
- le réseau des tours à signaux un réseau de tours et d'églises qui communiquent entre elles.

Les mutations des villages

Certains villages ont peu à peu perdu leurs habitants jusqu'à leur disparition quasi-totale. Certains d'entre eux connaissent aujourd'hui un certain renouveau grâce, par exemple, à la naissance de chemins de grande randonnée, la création d'auberges... ou au tourisme.

Il est important de souligner que la reprise des villages se fait très souvent dans le respect du bâti. Les maisons sont reconstruites et les ruines réhabilitées dans le souci de conserver l'homogénéité architecturale.

La variété des paysages urbains

De nombreux facteurs contribuent à la diversité des paysages urbains rencontrés dans le Parc, tant du point de vue de l'organisation urbaine que de la typologie des constructions. La diversité des sites et des historiques des différentes communes confère à chacune d'elles une spécificité qui doit être évaluée et prise en compte.

Le relief de la Têt

Pays de contraste, la vallée regroupe plusieurs affluents et différentes caractéristiques locales du relief:

- les vallées ouvertes: basse vallée de la Têt;
- un bassin supérieur où débouchent de nombreuses vallées secondaires;
- des massifs montagneux;
- des terrasses encaissées.

Les climats

Bien que très variés et échelonnés entre Méditerranée et haute montagne, l'ensoleillement est une constante remarquable.



/ Village de Nyer /

Deuxième partie

L'habitat

L'habitat rural lié à l'agriculture est, lui, en voie de disparition ainsi que les pratiques qui l'ont engendré. Les mutations du monde agricole ont rendu obsolètes la plupart des formes d'exploitations rurales. La mécanisation a forcé à la spécialisation des activités, induit le regroupement foncier ou la déprise des terres difficiles.

L'habitat lié à l'industrie ou à la mine s'est développé tout au long du XIX^e et XX^e siècles. Cependant, l'habitat ouvrier reste lié au monde rural qui l'entourait.

Les nouvelles formes d'habitat

Le récent renversement de la tendance démographique (1980/90) qui ramène dans les villages ou leurs abords ceux qui quittent la ville ont constitué une nouvelle forme d'habitat. Un nouveau rapport s'est instauré entre les arrivants, leur environnement et leur habitat : affranchissement du contexte, destruction et banalisation des paysages.

D'un point de vue architectural, les volumes se sont ouverts, schématisés, et le terrain devient le simple support de la maison.

Le décalage entre le caractère rural initial et la destination essentiellement touristique des constructions nouvelles est ainsi accentué. Notamment par le développement d'activités touristiques (sports de pleine nature, thermes) et industrielles (forges, mines de Spathfluor).

Les objectifs et enjeux particuliers

La réhabilitation, la rénovation des constructions anciennes suit le mouvement général de détachement de la ruralité. C'est socialement et techniquement inévitable, même si cette région reste très agricole. Il paraît cependant indispensable de proposer de bonnes références pour la sauvegarde et la mise en valeur des éléments existants lorsqu'ils constituent un enjeu patrimonial intéressant.

Il est à noter que les interventions des services de l'État, du CAUE, des architectes... ravivent ce goût pour le respect et la valorisation du patrimoine.

L'enjeu aujourd'hui est donc de fixer les bonnes pratiques de cette approche de valorisation des patrimoines et les outils ne se trouvent pas uniquement dans les documents d'urbanisme.

(cf. : cahiers de préconisations et guide pratique du Parc des Pyrénées catalanes)

Il s'agira d'une part, de fixer les objectifs visés, les types d'ouvrages devant être conservés, la bonne façon de les réutiliser et de les préserver, les précautions à prendre pour ne pas les dénaturer ; et d'autre part, de prouver que la préservation d'un ouvrage et sa mise en valeur peuvent faire partie d'un programme de réhabilitation où il trouvera son utilité.

Enfin, il faudra trouver les moyens d'un arbitrage statuant sur chaque projet pour évaluer la part à faire aux contingences actuelles et celle qu'on doit conserver au patrimoine commun.

Il s'agit là d'une pratique plus pédagogique que réglementaire, tentant d'intervenir en amont sur les projets, plutôt que de s'en référer au pouvoir de police du maire.

Troisième partie

Les orientations

Les impacts sur le paysage

Les situations communales se trouvent parfois très dépendantes de leurs particularités géographiques, historiques ou simplement confrontées à une évolution conjoncturelle marquée, susceptible d'influencer leurs devenir et leurs paysages. On peut alors constater une polarisation des regards sur la situation communale et son développement.

Ce qui peut conduire à répondre de façon massive à la demande foncière, à la construction de nouveaux immeubles, nouveaux hôtels... dans le but de répondre à une demande et de générer du développement au détriment de quelques principes tels que l'économie de l'espace, la préservation des ressources naturelles, l'optimisation des déplacements, la mixité...

On se heurte alors à deux problèmes :

- la croissance ne pourra pas être infinie ;
- le développement urbain n'est pas réversible (ou très difficilement).

Il faut donc être très prudent et la logique économique doit concilier la logique sociale, environnementale et paysagère.

Concevoir et réaliser une ou plusieurs constructions nouvelles doit être envisageable, qu'il s'agisse de nouveaux bâtiments d'exploitation agricole, de logements, de structures d'accueil et de gestion touristique.

Il est alors essentiel de recourir à une méthode de conception qui s'entourera dès le début de toutes les compétences et avis, concernant l'opportunité du projet, son site, son importance ou sa forme.

La charte est une action publique à caractère incitatif. Il s'agit donc d'encourager les comportements d'acteurs soit en les initiant, soit en soutenant les démarches partenariales déjà engagées.

Il est à préciser que la charte ne peut pas résoudre tous les aspects de la vie communale, mais se recentre sur les axes forts du paysage et de l'urbanisme. Exemple: le lien entre l'activité agricole qui doit être encouragée et soutenue, et le développement maîtrisé des projets urbains.

La charte de paysage et d'urbanisme et les autres outils développés par le Parc (cf.: cahiers de préconisations et guide pratique du Parc des Pyrénées catalanes) peut néanmoins accompagner le travail sur des thèmes utiles à l'élaboration des projets communaux, tels que les implantations des futures constructions, l'orientation du bâti, la création de voiries, la possibilité de réinvestir des bâtiments existants...

En conséquence, il convient de considérer la charte comme un outil qui permet au minimum de porter un diagnostic précis (pouvant être remis à jour), de proposer aux habitants une meilleure connaissance des communes, et bien entendu de permettre une articulation de plusieurs échelles de connaissance, entre la dimension du Parc naturel régional dans son ensemble, celle des territoires et des habitants.

Les orientations de la charte de paysage et d'urbanisme sont une étape majeure de ce document-cadre, qui devient ainsi un véritable contrat, un véritable support de propositions.

Trois types d'actions que la commune peut développer :

- les actions concrètes, à court ou moyen terme par exemple la gestion des déchets, la création, l'entretien et la gestion des espaces publics ;

Troisième partie



/ Routes tortueuses dans les Garrotxes (vues depuis le village d'Ayguatébia-Talau) /

- ▣ la planification, qui passe par l'élaboration des documents d'urbanisme;
- ▣ la pédagogie, action dynamique qui doit tenir compte du long terme.

La planification et la gestion communales

LA COMPOSITION URBAINE / *Continuité / Discontinuité du domaine bâti*

Cet aspect du développement communal pose dans de nombreux cas des problèmes d'évaluation au bureau d'étude chargé du document d'urbanisme. En effet, entrent en jeu des considérations antagonistes dont l'origine se trouve principalement dans l'évolution des besoins, des moyens et des normes actuelles (normes réglementaires, sociologiques, culturelles). La composition urbaine doit également intégrer l'approche intercommunale. L'objectif est d'organiser de nouvelles extensions en cohérence avec le village initial et le reste du territoire.

On voit bien ici la difficulté à trouver le mode d'extension correct, qui proposera de nouvelles possibilités sans nuire à l'intérêt paysager.

Deux voies sont possibles :

- ▣ la construction dans la continuité du bâti si la topographie s'y prête, si la commune a la maîtrise foncière des terrains, s'il y a un porteur de projet, et si celui-ci reste à l'échelle du village;

- ▣ la création d'un hameau nouveau suffisamment distinct du bourg, accessible et viabilisable.

Dans les principes généraux qui régissent le cadre bâti d'une commune et son évolution, certains équilibres contribuent à déterminer le cadre urbain communal :

- ▣ le rapport habitat collectif/habitat individuel;
- ▣ le rapport habitat permanent/résidences secondaires;
- ▣ le bourg centre restructuration urbaine ou réhabilitation des vacants ?
- ▣ l'arbitrage entre pression urbaine et enjeux agricoles;
- ▣ le taux de développement communal et le choix des cibles habitat, emploi, commerce, tourisme ?
- ▣ la valorisation de l'espace paysager collectif ou protection des situations individuelles ?
- ▣ quel engagement communal dans une démarche pour la maîtrise foncière ?
- ▣ respect et valorisation des patrimoines culturels et naturels.

Les perspectives de développement sont très inégales, mais le paysage reste le bien commun.

Troisième partie / Les orientations

Objectif: limiter les déséquilibres territoriaux, homogénéiser les efforts réglementaires, harmoniser le développement local en renforçant l'identité du Parc.

Pour cela, un outil: le document d'urbanisme à composante intercommunale qui spécifie notamment que toutes les études d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme aborderont leur diagnostic sous l'angle paysager par priorité.

LES ACTIONS LIÉES À L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il faut accompagner la prise de conscience émergente de l'enjeu touristique, du poids que pourra représenter le capital paysage dans la balance économique de l'avenir.

La difficulté reste celle de l'évaluation de la valeur exploitable de ce capital, à court, moyen ou long terme, et de l'impact du développement du cadre bâti sur cette valeur.

Accueillir des visiteurs pour « vendre le paysage », oui, mais les structures d'accueil ne vont-elles pas en diminuer l'attractivité ?

La réponse contient des termes de mesure et de qualité.

Sur le plan de la mesure, quel est le bon compromis entre l'accueil et la préservation ?

Les principaux enjeux sont l'harmonisation intercommunale du développement et surtout, la maîtrise de ses équilibres démographiques, économiques et sociologiques.

Sur le plan qualitatif (et c'est là que la charte intervient en premier), la charte doit fournir à tous les opérateurs le référentiel qui leur permettra d'associer leur action à celle du sens commun, c'est-à-dire au respect raisonné du patrimoine, au respect des règles de prise en compte des besoins nouveaux et des moyens offerts pour y répondre.



/ Zones humides dans la vallée de la Carança /

Quatrième partie / Paysages naturels... paysages culturels...

L'encart du randonneur

Gorges et vallée de la Carança

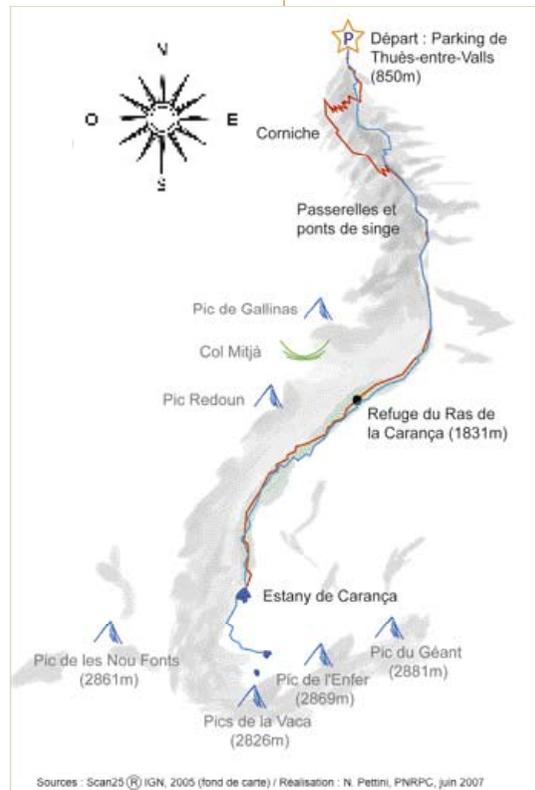
C'est au départ du village de Thuès-entre-Valls, à l'altitude de 800 mètres, que débute le sentier très réputé des Gorges de la Carança. Cette vallée emblématique, qui connaît une fréquentation très élevée, a été classée monument naturel au titre de la loi du 2 mai 1930. L'aménagement d'un parking (de 200 places, payant) permet d'éviter tout encombrement du village. Une arche de pierre, sur laquelle est apposé un panneau de mise en garde avertissant les visiteurs de la dangerosité potentielle de l'itinéraire, signale l'entrée des gorges : le randonneur s'engage sur un long itinéraire, où certains passages délicats exigent à la fois de l'assurance et une bonne condition physique. Le sentier qui longe la paroi rocheuse, en rive droite du torrent, bifurque rapidement en deux branches. La plus intéressante est de loin celle qui emprunte la corniche, creusée à même la paroi par les mains de l'homme. Elle permet d'accéder un peu plus loin aux passerelles et aux « ponts de singes » qui accompagnent ponctuellement le randonneur dans les passages délicats ; frôlant les parois, passant d'une rive à l'autre, bondissant de chaos en chaos, il instaure alors un dialogue avec le torrent dont le bourdonnement incessant le suit tout au long de l'itinéraire.

Les gorges s'ouvrent progressivement jusqu'à laisser place, plus haut, à une vallée largement évasée. Le sentier s'élève jusqu'au refuge du ras de la Carança, érigé

à une altitude de 1831 m sur le territoire communal de Fontpédrouse. Sur une distance d'environ dix kilomètres, ce sont ainsi 1 000 m de dénivelé positif que le randonneur aura gravi petit à petit, au prix d'un effort de quatre heures en moyenne. Le refuge est fort bien aménagé, gardé cinq mois de l'année (de mai à septembre) et particulièrement apprécié et fréquenté (il offre une capacité d'accueil de 30 places). De là, le randonneur peut soit rebrousser chemin, soit poursuivre le long du torrent jusqu'à l'Estany de Carança, et plus haut, jusqu'aux étangs Noir et Bleu, logés au pied des Pics de la Vaca. Seul la présence d'un sentier en pointillé, dont le balisage n'est plus assuré, trahit en ces lieux l'empreinte de l'homme.

La géologie explique la configuration particulière de la vallée, évasée en amont (le sol est formé de gneiss) et très encaissée à l'aval (les gorges calcaires). Sur quinze kilomètres et 1500 mètres de dénivelé, l'étagement de végétation est impressionnant et particulièrement didactique. On passe en effet d'une forêt de feuillus luxuriante au départ des gorges, aux pelouses alpines au niveau de l'Estany de la Carança en passant par la forêt de Pins à crochets à hauteur du refuge!

La vallée de la Carança est également accessible par le large col Mitjà, véritable passerelle permettant de rallier la vallée adjacente de l'Orry (ou de la Riberole). Cette dernière, moins fréquentée, est tout aussi remarquable que sa voisine. À la belle saison a lieu la transhumance à pieds qui conduit les troupeaux vers les estives. L'accès à la Carança depuis la vallée de la Têt ne peut se faire que par le col Mitjà, les gorges au départ de Thuès étant infranchissables par le bétail...



Charte de paysage & d'urbanisme

Vallée de la Têt et ses affluents



Dossier de restitution complet réalisé par Nathalie DUMONT FILLON Architecte-Paysagiste DPLG et Xavier DAURES Architecte DPLG et Urbaniste - Février 2008 -
Consultable dans les locaux du Parc : 1 rue Dagobert 66 210 Mont-Louis et sur site www.parc-pyrenees-catalanes.fr

Crédit photographique : Nathalie DUMONT FILLON, Xavier DAURES et Nicolas PETTINI – Stagiaire au Parc naturel régional des Pyrénées catalanes – Février/ Septembre 2007.

Coordination : Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Comité de pilotage composé des élus de la Commission urbanisme et aménagement et de monsieur Grégoire VALLBONA - Maire d'Egat, Vice-président du Parc et Président de la Commission urbanisme et aménagement.

Contact : contact@parc-pyrenees-catalanes.fr ; nicolas.antoine@parc-pyrenees-catalanes.fr

Avec le soutien technique et financier du Conseil Général des Pyrénées Orientales, du Conseil Régional de Languedoc Roussillon, de l'Europe et du programme LEADER +, de l'Etat et notamment de la DIREN Languedoc Roussillon ainsi que de l'ensemble des partenaires du Parc : DDE 66, DDAF 66, Chambre d'Agriculture 66, ONF 66, RTM 66, CAUE 66, SDAP 66, SAFER Languedoc Roussillon, Odit France.

